



Rapport de la Commission des finances concernant

Le Préavis municipal 2019-35 relatif à la mise en conformité des locaux des installations techniques de la piscine

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Madame, Samantha Cardaropoli, Messieurs Daniel Traini, Marc-Eugène Viret, Mohammad Soltan Hosseini et Daniel Rochat alors que Messieurs Bernard Morel et Claude Brocard étaient excusés, s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le jeudi 5 septembre à 19h30.

La Municipalité était représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus Syndic, Pierre-André Ischy et Didier Chapuis, Municipaux.

Nous avons été convoqués directement à la piscine communale pour nous permettre de mieux nous rendre compte de l'état des locaux à mettre en conformité suite au récent accident de l'été passé dont les conséquences auraient pu être sensiblement plus graves.

Suite au rapport de police, la Municipalité s'est engagée à entreprendre les démarches urgentes pour se mettre rapidement aux normes.

La première étape consiste à la réfection du local où se trouve le stock de javel, sous forme de bac plastique, matière sensiblement dangereuse. Ces travaux seront entrepris dès cet automne.

Chacun l'aura compris, il s'agit d'agir rapidement dans le but de diminuer tout risque d'accident et profiter de ces travaux pour répondre aux nouvelles normes entrées en vigueur au 1 juillet 2019.

Nous profiterons également de cette action pour transiter de la javel liquide à la javel sous forme de granulés. La manipulation sera ainsi plus aisée.

Il est prévu une 2^{ème} étape touchant la réfection du local attenant où est stocké l'acide. Produit également dangereux.

Comme le mentionne le préavis, les frais seront portés au budget 2020 et les travaux réalisés au printemps 2020, avant l'ouverture de la piscine au public.

La Commission des finances est convaincue que l'ensemble de ces travaux sont nécessaire et il en va de la pérennité de la piscine

Conclusion de la Commission des finances :

La Commission des finances unanime est en accord avec la décision de la
Municipalité et vous prie d'adopter les conclusions suivantes :

Conclusions

Le Conseil communal de Penthalez,

Après avoir pris connaissance du préavis n° 2019-35, entendu le rapport de la
Commission des finances considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Penthalez, le 23 septembre 2019

Le rapporteur : Daniel Rochat



Les membres : Samantha Cardaropoli



Bernard Morel



Marc-Eugène Viret



Daniel Traini



Claude Brocard



Mohammad Soltan Hosseini

